



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées

Porte d'Orléans - 39 rue Barbès - 92120 MONTROUGE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 29 août 2025

Présents :

AKRAM Najib
AVAZERI Léa
BARBARIN Sandrine
BRACCHI Jo
BOUZRAR Maryvonne
CESARO Christine
CESARO Frédéric
CHAMBI Valérie
CHOURAQUI Serge
CONRAD Camille
DA COSTA Michel
DELPEYROUX Pierre
DHERBECOURT Philippe
DUMONT Gamra
DUMONT Nadia
FILALI Mehdi
GALIANA Alain
GALIANA Sylvie
GOETZ Jeremy
GOUTTENOIRE Corinne
HAAS Jean-Luc
HARRATHI Mounir
MARMION Chantal
MAURIS Chantal
MAURY Candice
PARISOT Véronique
PERONNET Dominique
ROSADINI Patrick
SAMPIERI Alexandra
SUTERA SARDO Jeremy
VENET Gilles
VERFAILLIE Bruno

Invité de droit :

BAILLON Yann (DTN)

La séance est ouverte par le président à 18h00

1) Discours d'ouverture du Président

Le Président remercie les membres du conseil d'administration de leur présence dans un premier temps.

Il énonce par la suite avoir toujours agi dans l'intérêt exclusif de la Fédération. Il souligne qu'il n'a perçu aucune rémunération depuis son élection, ainsi que le travail accompli avec son bureau exécutif durant l'été alors que la situation financière de la Fédération était délicate. Il affirme par la suite que le courrier de Monsieur Didier est une stratégie de diversion pour se dédouaner de sa responsabilité vis-à-vis de cette situation.

Il informe toutefois le Conseil d'administration de sa démission au regard du contexte conflictuel de la Fédération et souhaite une bonne saison sportive aux membres.

Le secrétaire général annonce que le conseil d'administration a pour devoir de poursuivre l'ordre du jour.

2) Adoption du PV de la dernière réunion du CA du vendredi 1er août 2025

Le secrétaire général propose l'adoption du procès-verbal de la Réunion du 1^{er} août 2025.

Madame Barbarin demande à ce que soit précisé dans le compte rendu qu'un autre document a été transmis, émanant de quatre membres du conseil d'administration pour faire des propositions et poser des questions sur la situation financière. Elle souhaite également que soit ajoutées les remarques sur l'indication dans l'atterrissage du budget prévisionnel des 1,5 millions pour la vente du budget de Marseille, selon laquelle cela n'améliorera pas le problème de trésorerie fédérale.

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} août 2025 est adopté à l'unanimité.

3) Sujets d'actualité présentés par le Président

- **Organisation du colloque des présidents**

Ce point est remis à plus tard dans la réunion étant donné l'absence du Président et de Madame PRINTEMPS, son assistante.

Monsieur CHOURAQUI demande s'il est possible aux membres du conseil d'administration de venir au colloque des présidents.

Le secrétaire général répond négativement.

Madame BARBARIN affirme que cela est possible et qu'elle a pu, en tant que membre du CA, être invitée pendant plusieurs années à cette réunion.

Monsieur DHERBECOURT répond que pour le moment ce n'est pas prévu et qu'il est préférable de s'en tenir aux règles habituelles au vu du contexte.

Madame BARBARIN répond qu'elle est membre du CA depuis 5 ans et qu'il y a parfois des informations que les membres n'ont pas tel que le vote d'un emprunt de 500 000 euros lors de l'AG du 2 février. Elle exprime son agacement vis-à-vis de ce manque d'information. Elle affirme que durant ce colloque des informations seront données et dont les membres du CA n'auront pas connaissance.

Monsieur BAILLON propose qu'un lien soit envoyé aux membres puisque la réunion se tiendra en visioconférence.

- **Calendrier fédéral**

Monsieur ROSADINI fait remarquer que les DTD et CODG n'ont pas de réunion de prévu dans le calendrier fédéral.

Monsieur BAILLON répond qu'il y a une réunion le 20 septembre de prévue pour les directeurs techniques, mais cela n'a pas été ajouté dans le calendrier

- **Rentrée des clubs**

Madame BARBARIN affirme qu'il y a de l'inquiétude de la part des clubs sur l'assureur fédéral étant donné le changement. Elle aimerait que ces informations soient mises en ligne.

Monsieur ISSERT répond qu'il y a effectivement eu un changement de courtier. Toutefois, il dénonce les grandes difficultés à obtenir l'attestation. Toutefois, il ajoute qu'il existe sur le site l'attestation d'assurance, une synthèse, la feuille de déclaration d'accident et un quatrième document d'explication sur l'assurance. Il confirme que le principe des portes ouvertes, assurant une couverture jusqu'au 31 octobre est toujours de mise.

Madame BARBARIN propose que la déclaration soit faite différemment l'année prochaine car cette situation pollue la boîte mail du service juridique. Elle estime qu'il serait bon de faire une communication sur ce point. Cela simplifierait la tâche de la Fédération et permettrait de sécuriser la rentrée des clubs.

Monsieur ISSERT demande un accord préalable pour discuter accord, sur la transmission des adresses mails des clubs au courtier pour qu'il puisse faire une attestation d'assurance personnalisée.

Monsieur GALIANA questionne toutefois cette possibilité car cela pourrait poser problème en terme de RGPD.

4) Intervention de la trésorière générale

La trésorière fait état de la situation financière actuelle. Elle indique une avance de trésorerie versée à la Fédération pour un montant de 376 500 euros. Elle ajoute qu'un courrier de l'ancien président a été envoyé aux organes déconcentrés pour assurer un remboursement dès qu'il y aura une réversion significative de licence à partir du

15 octobre. Elle ajoute qu'elle ne peut en dire plus pour le moment et se rend disponible à toute question.

Madame BARBARIN affirme être heureuse que cette solution ait pu apporter de la trésorerie à la Fédération. En revanche, elle exprime son mécontentement par rapport à la manière dont cela a pu se dérouler. Selon elle, cela aurait dû être voté en AG et elle ne comprend pas pourquoi cela n'a pas fait l'objet d'une délibération. Elle ajoute qu'il y a un expert-comptable, Monsieur BALLU, une commissaire aux comptes ainsi qu'un cadre juridique sur lesquels il faut s'appuyer. Elle demande à ce que les prêts sans délibérations soient un mode de fonctionnement à arrêter.

La trésorière répond qu'elle ne peut pas répondre à l'ensemble des questions, mais pense cependant que cette situation résulte d'une situation financière extrêmement compliquée.

Monsieur GALIANA rappelle, le devoir de réserve des membres du Conseil d'Administration ainsi que sa confidentialité. Il admet être outré par le fait que la démission du président de la Fédération soit déjà sur les réseaux sociaux durant la réunion. Madame PARISOT ainsi que Madame SAMPIERI appuient la prise de parole de Monsieur GALIANA.

Madame Gamra DUMONT ajoute qu'un CA est fait pour construire et qu'il est inutile de salir la Fédération sur les réseaux sociaux.

Madame BARBARIN propose que la Fédération s'entoure d'un professionnel de la communication pour ces situations de crise.

5) Intervention du DTN

Monsieur BAILLON présente le projet de performance fédérale, document envoyé au préalable aux membres. Il annonce que ce projet désigne tout ce qui régit la partie haut niveau de la Fédération, la direction technique, cadres d'Etat ou encore le programme d'accession par niveau. Il annonce que ce projet a été validé par la l'ANS ainsi que le ministère. Cependant, ce dernier demande à ce qu'il soit validé par un CA.

Madame BARBARIN précise qu'elle s'abstient car elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance du document envoyé la veille.

Abstention : Madame BARBARIN

Le projet de performance fédéral est adopté à l'unanimité.

6) Approbation règlement fédéraux 2025/2026

Monsieur BAILLON présente les changements qu'il y a pu avoir en matière de règlements fédéraux en terme d'arbitrage et propose à Monsieur SUTERA-SARDO d'en parler.

Il énonce les changements notamment sur les compétitions et projets enfants.

Monsieur CHOURAQUI demande si les membres recevront les livrets concernant l'arbitrage, les grades ainsi que les compétitions.

Monsieur BAILLON répond que la DTN attendait le CA pour faire valider ces règlements et qu'ils seront mis en ligne par la suite.

Monsieur ROSADINI précise que certains clubs ont exprimé une certaine réticence par rapport à la suppression des coupes de France Pupilles-Benjamin.

Monsieur BAILLON répond qu'il y a eu un long travail préalable et que cela permet de soulager les clubs ayant peu de moyens financiers, notamment en terme de transport.

Monsieur DA COSTA annonce que cela est aussi légèrement décevant pour les clubs frontaliers.

Monsieur ROSADINI relève les erreurs sur la dénomination de « responsable départemental » et parfois « responsable de formation régionale », or la formation est déléguée au département.

Monsieur CHOURAQUI demande à Monsieur SUTERA-SARDO s'il est prévu un parallèle entre l'arbitrage international et l'arbitrage national KATA.

Monsieur SUTERA-SARDO répond qu'il y a à ce jour un problème technologique et financier pour cette mise en place.

Madame BARBARIN demande s'il n'y aurait plus que deux juges et un arbitre pour les plus jeunes. Elle regrette également les sélections trop restrictives en département.

Monsieur SUTERA-SARDO répond qu'il n'y aurait plus que deux juges et un arbitre pour les poussins, pupilles, benjamins, minimes et précise qu'il n'y aurait pu de coaching pour les poussins.

Monsieur BAILLON ajoute que pour les sélections départementales, cela permet de répondre à une logique de progressivité, l'objectif est également d'avoir des compétitions d'animation plus que de performance.

Madame BARBARIN estime que cette décision ainsi que la disparition du Pass'Sport pour les plus jeunes va entraîner une perte de licenciés chez les plus jeunes. Elle ajoute qu'elle trouve cela dommage de ne pas avoir eu les modifications sur le règlement de la CSDGE directement. Elle dénonce le manque d'explication et alerte sur une partie illégale du règlement en ce qui concerne le temps de bonification de pratiques pour les élus fédéraux ou d'organes déconcentrés. Elle cite une décision du Conseil d'Etat de 2002 interdisant aux CSDGE de prévoir un temps de bonification de pratiques pour les élus en récompense.

Il est décidé par la suite que le vote portera sur chaque règlement individuellement.

Madame DUMONT demande si le combat sera bien d'une minute trente pour les poussins et pupilles.

Monsieur SUTERA-SARDO répond positivement, en ajoutant qu'il n'y aura pas d'arrêt de chrono.

Monsieur CHOURAQUI demande s'il existe un texte qui précise les critères pour intégrer le corps des experts fédéraux, ainsi que les critères.

Madame CONRAD répond qu'il faut vérifier cette information dans les directives techniques.

Il est par la suite proposé de voter pour les règlements pris individuellement.

Règlement KATA :

Abstention : Madame MAURY

Le règlement est adopté.

Règlement d'arbitrage Kumité :

Abstention : Madame BARBARIN ; Madame MAURY.

Le règlement est adopté.

Règlement coaching :

Contre : Madame BARBARIN

Le règlement est adopté.

Règlement compétition :

Contre : Madame BARBARIN ; Madame MAURY.

Le règlement est adopté.

Règlement sur la formation (prenant en compte les modifications sur les erreurs) :

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Règlement sur la CSDGE :

En raison du projet de passage du 2^{ème} DAN en clubs, les votes ont été les suivants :

Abstention : Madame Chantal MAURIS, Monsieur HARRATHI, Monsieur SUTERA-SARDO

Contre : Madame PERONNET, Monsieur DA COSTA, Madame GOUTTENOIRE, Madame Gamra DUMONT, Monsieur HAAS, Monsieur VENET, Madame CESARO, Monsieur ROSADINI, Madame BARBARIN, Monsieur CHOURAQUI, Monsieur GOETZ, Madame SAMPIERI, Monsieur CESARO, Madame Nadia DUMONT, Madame MAURY, Monsieur FILALI.

Madame BARBARIN ajoute que ce règlement est illégal, comme elle a explicité un peu plus tôt.

Le règlement de la CSDGE 2025/2026 n'est pas adopté.

7) Adoption des modalités financières 2025/2026

Le secrétaire générale présente ensuite les mises à jour des modalités financières pour la saison 25/26, document envoyé aux membres du CA.

Monsieur ROSADINI annonce qu'il votera contre en raison de l'existence de la loi notre qui a modifié grandement le fonctionnement des ligues. Il explique que la

rétrocession ne sera pas avantageuse pour les ligues et les mettront en difficulté financière.

Madame CESARO répond que la commission financière a pris en compte la trésorerie actuelle de la Fédération. Elle affirme qu'il n'y a pas de changement en soi pour les deux euros pour les départements. Au vu de la situation financière compliquée, il était, selon la commission, préférable d'être en situation d'équité.

Monsieur VENET ajoute qu'il faut prendre en compte que les départements sont en situation financière compliquée en précisant qu'il y en a 34 qui sont en déficit. Pour lui, il va être de plus en plus compliqué d'organiser des compétitions.

Monsieur CESARO répond que c'est un débat de représentativité par rapport aux organes déconcentrés. Toutefois, il précise que la problématique se trouve surtout sur la trésorerie de la Fédération car elle est responsable des fonds des organes déconcentrés.

Monsieur ROSADINI répond que le propos n'est pas d'ouvrir une guérilla entre les ligues et départements. Il exprime simplement son inquiétude sur l'organisation des compétitions pour manque de moyens.

Madame BARBARIN indique que le document qui a été transmis, il est marqué « applicable au 1^{er} septembre 2025 sous réserve de l'approbation par le CA ».

La trésorière répond qu'en effet toute une partie de ces modalités financières comportent tous les éléments votés lors de la dernière AG. Elle confirme que le CA est souverain pour voter les modalités financières.

Madame BARBARIN précise, en revanche, qu'elle ne peut pas voter pour en raison des conséquences de l'application immédiate que cela aura sur les organes déconcentrés.

Monsieur DELPEYROUX s'associe au discours de Monsieur CESARO et précise qu'il y a aujourd'hui de nombreuses disciplines qui sont très demandeuses.

Vote des modalités financières :

Abstention : Madame BOUZRAR, Madame PERONNET, Madame Gamra DUMONT, Monsieur CHOURAQUI, Madame Nadia DUMONT.

Contre : Madame BARBARIN, Monsieur ROSADINI, Madame GOUTTENOIRE, Madame MAURY.

Les modalités financières sont adoptées.

8) Vote de nouveaux membres de la Commission Spécialisée des Dans Grades Equivalents (CSDGE)

Monsieur ISSERT présente le déroulement des votes qui passera par le prestataire de vote GEDIVOTE. Les membres voteront à la fin pour toutes les commissions.

Monsieur ISSERT présente les trois membres féminines proposées par le BE pour rentrer au sein de la CSDGE.

- Virginie BOYER ;

- Christelle LAVAUD ;
- Nathalie TROTTIN.

Madame MAURY demande quel est le rôle de ces commissions.

Monsieur BAILLON répond que ces commissions ont pour objet de répondre aux différentes thématiques qui concernent les disciplines et de faire des propositions à la Fédération pour modification.

Madame MAURY demande par la suite comment ces noms ont été proposés notamment au niveau des AMV car elle n'a pas été sollicitée pour proposer ces noms. Elle propose de voter au prochain CA.

Madame BARBARIN énonce ne pas être d'accord avec la manière de proposer ces candidatures car les membres n'ont pas accès à leurs informations. Elle affirme toutefois être très heureuse de voir des femmes intégrer la CSDGE.

Monsieur ISSERT précise que puisque le règlement de la CSDGE n'a pas été approuvé, la commission reste à 21 membres, ce qui oblige les membres à choisir une seule candidate parmi les trois.

En effet, le règlement de la CSDGE de la saison 2024/2025 précise que la commission est composée de 21 personnes. La proposition de règlementation de la CSDGE pour la saison 2025/2026 proposant une CSDGE à 23 membres ayant été rejetée, le Conseil d'Administration ne pourra donc présenter qu'une seule candidature, qui est celle de Madame Christelle LAVAUD membre de l'UFOLEP.

Elue Christelle LAVAUD.

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 1

9) Vote de la Commission Yoseikan-Budo

Monsieur ISSERT présente les six membres proposés pour cette commission.

- Patrice SEVE (Responsable)
- Jackie BLANCHARD ;
- Sylvie GRENIER ;
- Charles LEBERT ;
- Jean-Pierre PICHEREAU ;
- Tiphonie WANDREPOOT.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 4

10) Vote de la Commission Krav-Maga

Monsieur ISSERT présente les six membres proposés pour cette commission.

- Mohammed MOUSSAOUI (responsable) ;
- Emmanuel AYACHE ;
- Johanne BERTRAND ;
- Alain FORMAGGIO ;

- Brigitte FUSCHINI ;
- Sebastien RIBO.

Pour : 23
Contre : 2
Abstention : 4

11) Vote de la Commission Arts Martiaux du Sud Est Asiatique (AMSEA)

Monsieur ISSERT présente les quatre membres proposés pour cette commission.

- Patrick ROSADINI (responsable) ;
- Michel ROZZI ;
- Sebastien RIBAC ;
- Karine GEULTONT.

Pour : 21
Contre : 4
Abstention : 4

12) Vote de la Commission Arts Martiaux Vietnamiens (AMV)

Monsieur ISSERT présente les sept membres.

- Farid BELKESSA (responsable) ;
- André DESAULT ;
- Jean-François DOUAY ;
- Thomas HUTIN ;
- Georges MECHAIN ;
- Edward TABET ;
- Christophe TRAN VA BA.

Pour : 24
Contre : 1
Abstention : 4

13) Vote de la commission Wushu

Monsieur ISSERT présente les quatre membres.

- Mounir HARRATHI (responsable) ;
- Stéphane DUBUC ;
- Corinne FORQUEZ ;
- Sophie FOUCHER.

Pour : 23
Contre : 2
Abstention : 4

14) Vote de la commission Para-Karaté

Monsieur ISSERT présente les membres.

- Michel GRECO (responsable) ;
- Maï-Ahn NGO ;
- Saïd BARKA ;
- Marlène COLETA ;
- Alexandra SAMPIERI ;
- Pierre-François DORMEIGNI ;
- Freddy PAILLARD.

Pour : 24

Contre : 2

Abstention : 3

15) Vote de la commission féminine

Monsieur ISSERT présente les membres.

- Gamra DUMONT (responsable) ;
- Frédérique VITRAC ;
- Lamy MATOUB ;
- Maryvonne BOUZRAR ;
- Cécile JOUSSEAUME ;
- Laurence BELHRITI ;
- Norah DIBOUNE

Pour : 24

Contre : 2

Abstention : 3

16) Vote de la commission enfants

Monsieur ISSERT présente les membres.

- Michel KERVADEC (responsable) ;
- Cédric PASQUAL ;
- Guy BERGER ;
- Jérémy GOETZ ;
- Marc RUELLE ;
- Laura DA SILVA ;
- Yann LOZIER.

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 3

17) Questions diverses.

Madame GOUTTENOIRE demande pourquoi une secrétaire qui est payée par la FFKDA travaille pour les organes déconcentrés sachant que de nombreuses ligues n'ont pas de secrétaire payé par la Fédération.

Monsieur DHERBECOURT répond que c'est parce qu'au moment de la dissolution des ZID, Monsieur DIDIER ne voulait pas licencier des salariés.

Madame PARISOT tient à saluer le travail Monsieur VERFAILLIE qui a démissionné en début de réunion.

Madame BARBARIN demande si le prochain Conseil d'Administration, malgré les difficultés financières, pourra se réaliser en présentiel. Elle demande également quand débutera l'inspection générale du Ministère des Sports, les membres du Conseil d'Administration n'ayant pas été avertis officiellement par la Fédération.

Monsieur DHERBECOURT répond qu'il ne pense pas que les prochaines réunions se tiendront en présentiel. Il ajoute que l'inspection commencera mercredi prochain.

Madame MAURY annonce également que les arts martiaux vietnamiens allaient mettre en place une équipe de France de Vo Co Truyen et qu'elle n'en a pas été informée. Cela lui semble indélicat de faire paraître sur le site des informations dont elle ne dispose pas avec Madame PERONNET.

Monsieur DHERBECOURT indique ne pas pouvoir répondre.

Madame CONRAD annonce que malgré cette situation compliquée elle espère que le CA continuera de travailler pour la Fédération, pour les licenciés. Elle remercie tous les membres pour leur écoute ainsi que leur soutien.

Le Conseil d'Administration prend fin à 20H18.

Fait à Montrouge, le 29 août 2025.

Le Président
Gilles CHERDIEU



Le Secrétaire Général
Serge CHOURAQUI

